

JAUGE NEPTUNE 625

Matériel de sécurité obligatoire

- 1 Brassière ou système de flottabilité de 50 N par personne
- 1 bouée fer à cheval | Flottabilité 142 N par personne
- 1 engin flottant |
- 1 seau rigide de 7 litres avec un bout
- 1 jeu de pinoches ou système d'obstruction de trou dans la coque
- 3 feux rouges automatiques à main
- 1 trousse de premier secours
- 3 feux de route
- 1 miroir de signalisation
- 1 corne de brume
- 1 Lampe étanche
- 3 pavillons (national + N + C) (mini 40 x 30 cm)
- 1 compas de route
- 1 mouillage : 1 ancre 6 kg + 8 m chaîne ϕ 6 + 24 m cablot ϕ 10
- 1 aviron + dispositif de nage ou 2 pagaies
- 1 Gaffe
- 1 carte marine + instructions nautiques de la région
- Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)